

Lettre d'accompagnement aux PME :

Le métier de data protection officer

Cette lettre d'accompagnement a pour objectif de présenter le métier de data protection officer. Ce document vient appuyer notre infographie puisque ça sera le rôle du data protection officer de superviser le processus de mise en conformité de la RGPD au sein de la PME.

Les données sont présentes massivement dans les entreprises, cela peut donc poser des risques en matière de sécurité mais aussi de légalité. Au travers du Règlement général sur la protection des données. Un métier ressort de manière importante : le data protection officer (DPO) qui va devenir le chef d'orchestre de la conformité.

Sa mission : s'assurer que son employeur ou son client respecte la législation lorsqu'il utilise les données à des fins commerciales (mailing) mais aussi à des fins internes (ressources humaines). Son rôle est transversal, il travaille avec des départements variés : direction générale, marketing, développement, etc. En cas de manquement à la loi, il est tenu d'alerter sa direction dans les plus brefs délais.

Son rôle est très polyvalent. En plus de connaissances en informatique et en cybersécurité, le data protection officer est tenu de posséder une grosse culture juridique, notamment en droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Aujourd'hui, des juristes spécialistes des NTIC, des informaticiens, des ingénieurs en cybersécurité peuvent exercer des fonctions de data protection officer au sein d'entreprises ou de cabinets de conseil. Il a pour rôle de rassurer les usagers sur la gestion de leurs données personnelles en cas de besoin.

Enfin, si la PME travaille en collaboration avec des sous-traitants, il faudra que ces derniers suivent la même ligne directrice. Le DPO sera donc également chargé de communiquer le cahier des charges aux sous-traitants.